DINARD émeraude

LETTRE D'INFORMATION N° 4 27 avril 2020

SPÉCIALE CRISE SANITAIRE

> Des masques pour tous les habitants

Les masques commandés par la commune auprès de **Royal Mer** arriveront à partir du 11 mai.

Dès leur réception, ils seront **distribués gratuitement aux habitants selon des modalités en cours d'élaboration qui respecteront les consignes gouvernementales et sanitaires**.

Ces masques en tissu, **lavables*, réutilisables**, constituent une mesure complémentaire aux gestes barrières et aux règles de distanciation sociale.

**Lavage à 60° d'une durée minimum 30 minutes.*

> Un cadeau gourmand pour les sapeurs-pompiers de Dinard

Samedi 18 avril, Michaël Saadani, directeur de Carrefour Market, a **remercié l'ensemble de la caserne des pompiers de Dinard** pour son engagement sans faille auprès des plus fragiles. De délicieux cadeaux ont ainsi été livrés : salades, poulets, charcuterie et tartes aux pommes.

Touchés par cette initiative, **« les soldats du feu » remercient chaleureusement le directeur et le personnel du magasin pour ce geste de soutien. Ils remercient aussi les habitants qui respectent les règles sanitaires** mises en place pour vaincre le virus et rappellent qu'il faut absolument **« rester à la maison »** et se limiter uniquement aux déplacements nécessaires.

> Centre Social l'Escale : des ateliers toujours actifs malgré le confinement

Les bénévoles et les animateurs restent en contact avec les adhérents par Facebook ou par téléphone. **L'atelier poésie** organise des visioconférences et poste régulièrement des vidéos tandis que **l'atelier cuisine** propose des recettes en ligne. Les participants peuvent envoyer les photos de leurs réalisations qui seront publiées. **L'atelier couture** confectionne des masques pour les soignants et les services de la mairie. **L'accompagnement à la scolarité des enfants** est maintenu et **le Spot garde le contact** avec les jeunes : des photos de séjours réalisés vont être partagées sur sa page.

Centre Social L'Escale de Dinard

> Jardin Partagé de la Ville Mauny : l'activité reprend progressivement

La réouverture du Jardin Partagé a été autorisée par la préfecture, **dans le strict respect des gestes barrières et de distanciation sociale**. La présence du public doit être limitée dans le temps et chacun doit être muni de l'attestation de déplacement dérogatoire avec la case **« déplacements pour effectuer des achats de première nécessité » cochée**. À ce jour, 6 bénévoles s'occupent des parcelles de légumes et fruits. **Seuls les jardiniers déjà inscrits au Jardin Partagé peuvent y participer en contactant préalablement le Centre Social L'Escale** au 06 30 82 53 98 ou par mail à cecile.klein@ville-dinard.fr

> Sécurité routière : STOP aux infractions !

Les mesures de confinement ont fortement fait baisser la circulation des véhicules. Or, **certains automobilistes s'exonèrent des règles liées au code de la route.**

Un rappel des sanctions s'impose :

- **un refus de priorité dans un rond-point** est réprimé par une amende de 90 euros et la perte de 4 points, tout comme le **non-respect de l'arrêt absolu imposé par le panneau « stop ».**

- **Les infractions à la vitesse** sont sanctionnées progressivement. Par exemple, **en plus d'une amende 90 euros**, un **dépassement de vitesse de moins de 20 km/h est sanctionné par le retrait d'un point tandis qu'un excès de 40 à 50 km/h entraine la rétention du permis de conduire.**

> Info Mairie

Depuis **lundi 27 avril 2020,** le **standard de la Mairie** a modifié ses horaires. Désormais, il est ouvert **du lundi au vendredi de 9 h à 12 h.**

> Des annulations d'événements qui affectent le mois de juillet

En accord avec les organisateurs, **« Les opéras d'été »** sont annulés en 2020.
Le feu d'artifice du mois de juillet est également annulé.

Retrouvez tout l'**agenda** sur **www.ville-dinard.fr**

> Résidence Autonomie Dupuy : les visites autorisées

L'établissement accueille de nouveau les familles des résidents uniquement sur rendez-vous, pris **au plus tard la veille de la visite. La permanence téléphonique pour ces rendez-vous est ouverte le matin** au **02 99 46 28 42.**

2 salons sont installés pour recevoir les familles, chaque **après-midi, selon 3 créneaux horaires *(14 h, 15 h 30, 17 h)*.** À ce jour, et conformément aux consignes gouvernementales, seuls **2 membres de la famille en même temps** *(personnes majeures)* sont autorisés à rencontrer leur aïeul. **La structure fournit un équipement pour sécuriser ces rencontres.**

> Aides financières pour les entreprises : la commune de Dinard souhaite aider les acteurs de l'économie locale

Deux premières mesures vont être proposées : la **suppression de la redevance sur les terrasses et de la taxe d'occupation du domaine public payée par les artisans lors de travaux.** Ces mesures seront soumises au prochain conseil municipal dont la date est en cours de réflexion.

> Communauté de communes : déchèterie et collecte de déchets verts à Dinard

Le Bureau communautaire, qui représente les 9 communes du territoire, a décidé à l'unanimité de maintenir fermée la déchèterie de Dinard aux particuliers. **Les modalités de réouverture ainsi que les conditions d'accès de la déchèterie sont actuellement à l'étude en lien avec les services de l'Etat et seront communiquées dès que possible.**

Cependant, à la demande de **la commune de Dinard, les collectes de déchets verts auront bien lieu les 7 et 14 mai sur la commune :** le ramassage des déchets verts s'effectue exclusivement avec **le conteneur type « BIO ».** Seul le contenu du bac sera collecté, les végétaux non présentés à l'intérieur du bac ne seront pas ramassés *(vrac, fagots, sacs…)*.

> Rentrée scolaire 2020 - 2021 : des modalités d'inscription spéciales pour cette année

Les dossiers, **pour une première inscription dans les écoles maternelles et élémentaires publiques**, sont disponibles sur **www.ville-dinard.fr**, sur le **portail famille** *(portail-famille.ville-dinard.fr)* ou par mail **sur demande.**

En raison de l'épidémie, le service Education et affaires scolaires ne reçoit pas de public ; les dossiers doivent être envoyés à l'adresse **affaires.scolaires@ville-dinard.fr avant la fin juin 2020.**

Les parents ne pouvant pas procéder à l'inscription par mail peuvent la faire **par téléphone au 02 99 46 73 46 mais devront régulariser leur situation dès que possible**.

> Info urbanisme

Le 15 avril 2020, l'**ordonnance n° 2020-427** est venue modifier l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020.

Cette ordonnance **écourte la période de suspension de l'instruction d'1 mois** en l'alignant sur la durée réelle de l'état d'urgence sanitaire, dans l'objectif de relancer le secteur de l'immobilier aussi rapidement que possible. Par conséquent, **la date de fin de la période juridiquement protégée du 24 juin est remplacée par la date du 24 mai pour l'instruction et les recours des autorisations d'urbanisme.**

> Rappel des conditions de sortie

> Plus d'infos sur :

www.ville-dinard.fr

Supplément au DINARD ÉMERAUDE
Lettre d'information N°4 - Avril 2020
Directeur de publication : Jean-Claude Mahé
Rédaction : Caroline Ferrasson, Stéphanie Fougères, Hélène Le Pogam, Cédric Lirochon, Isabelle Trupin
Mise en page : Service communication - Commune de Dinard
Impression : Imprimerie HPI HUSSON - La Richardais
Bulletin gratuit

Document non contractuel susceptible de modifications
Ne pas jeter sur la voie publique